
Document WSIS/PC-2/CONTR/4-F
3 décembre 2002
Original: Arab

Tunisie

Document de travail présenté par la Tunisie pour la deuxième réunion du Comité de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information

Genève, 17-28 février 2003

Depuis quelques années, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) progresse à pas de géant et cette révolution du numérique a une incidence directe sur la vie économique, sociale et culturelle. Autrement dit, le développement économique est aujourd'hui étroitement lié à la capacité d'adaptation des pays à cette évolution, dont ils doivent exploiter les avantages pour tirer parti du nouveau potentiel qui s'offre à eux.

Les disparités entre pays se mesurent à l'étendue de la fracture numérique qui les sépare. Réussir à réduire cette fracture est donc l'un des principaux défis que doivent relever les pays en développement pour assurer leur prospérité économique et garantir à leurs peuples un avenir sûr.

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) réunie à Minneapolis en 1998 a approuvé une initiative de la Tunisie visant à convoquer un Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). A l'occasion de ce Sommet, chacun pourra réfléchir en profondeur au problème de la fracture numérique et mettre l'accent sur les problèmes pertinents et les enjeux stratégiques connexes.

Compte tenu de l'importance de la question, un grand nombre de pays et d'organisations internationales et régionales travaillant dans divers domaines sont maintenant engagés dans la préparation du SMSI, en association avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

En Tunisie, le développement des TIC et la mise en valeur des progrès technologiques et scientifiques sont aujourd'hui des éléments fondamentaux de la stratégie prônée par le Président Zine El Abidine Ben Ali, qui vise principalement à donner au pays la maîtrise de la technologie moderne et à l'ouvrir davantage au monde extérieur.

En conséquence, la Tunisie s'efforce, dans le cadre d'un projet global et ambitieux, de promouvoir les activités du secteur des technologies de la communication et de les mettre au service du développement du pays. A cet égard il convient de réunir les conditions préalables nécessaires pour dynamiser l'investissement et ouvrir l'économie au monde extérieur dans un contexte caractérisé par la mondialisation, l'âpreté de la concurrence et la lutte pour l'obtention de marchés.

En ce qui concerne la société de l'information, l'un des principaux problèmes est d'en définir la nature, les caractéristiques et les objectifs.

En fait, il y a autant de concepts que de parties intéressées, de cultures, d'intérêts et de niveaux de développement. L'un des objectifs du SMSI sera donc de parvenir à un accord sur une vision mondiale unifiée de la société de l'information. Il cherchera également à faciliter l'édification de cette société par le biais de l'élaboration de méthodes politiques et réglementaires ainsi que de la mise en place de réseaux et de services dans les différents pays du monde.

On le sait, les réseaux de communication forment aujourd'hui l'un des piliers de la société. La meilleure solution est donc d'oeuvrer objectivement à l'édification et au développement de la société de la communication et de l'information en se fondant sur les deux grands principes suivants:

- 1) la nécessité de sensibiliser l'opinion aux nouveaux défis mondiaux nés de la globalisation économique, en particulier à l'adoption de stratégies, de méthodes et de délais conformes au schéma global de développement de la société mondiale de l'information et de la communication;
- 2) les regroupements et chevauchements inévitables entre différents domaines (structurel, technologique, culturel, économique et social) dans le processus d'édification de la société de la communication et de l'information, ce qui nécessite que soient consultés tous les partenaires des secteurs public et privé et tous les représentants de la société civile dans son ensemble.

Le présent document traite de trois thèmes qui, de l'avis de la Tunisie, revêtent une importance essentielle pour la préparation du SMSI:

- évaluation de la fracture numérique;
- propositions formulées par la Tunisie pour la Déclaration de principe et le Plan d'action;
- équilibre de la synthèse opérée entre les deux phases du SMSI.

I Evaluation de la fracture numérique

En vue d'examiner les différents thèmes et dans l'optique de l'adoption d'une Déclaration de principe et d'un Plan d'action, la Tunisie estime nécessaire d'entreprendre une étude qui évalue, non seulement les indicateurs pertinents, mais aussi l'étendue des progrès accomplis par les différents pays pour réduire la fracture numérique, dans toutes ses composantes et sous toutes ses formes.

A cet égard, la Tunisie propose la création d'un groupe de travail placé sous l'égide commune du Secrétariat technique du SMSI et de l'UIT. Ce groupe serait chargé de définir des critères servant à évaluer l'état d'avancement de la société de la communication et de l'information et à mesurer l'ampleur de la fracture numérique sur le plan national, régional et international, au moyen d'indicateurs normalisés tenant compte de tous les facteurs pertinents.

II Propositions pour la Déclaration de principe et le Plan d'action

De l'avis de la Tunisie, la Déclaration de principe et le Plan d'action doivent porter principalement sur les quatre grandes questions suivantes:

1 Elaboration de stratégies et de politiques et activités de sensibilisation en rapport avec la fracture numérique

Au vu de l'expérience actuelle et passée, il apparaît clairement que l'élaboration de stratégies ciblées est un moyen efficace de remédier aux problèmes liés à l'émergence de la société de la communication et de l'information et de promouvoir le "droit de communiquer". De telles stratégies sont indispensables si l'on veut s'efforcer d'améliorer la participation des particuliers, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique, sociale, économique et culturelle.

La mise en place de réseaux de communication devrait modifier les comportements, non seulement des organisations, mais aussi et surtout des particuliers, qui s'efforceront d'acquérir de nouvelles compétences leur permettant d'assimiler davantage d'informations, de travailler mieux, d'entreprendre de nouvelles tâches et de s'affirmer.

2 Accès aux TIC et développement de l'infrastructure de communication, des services et des applications

Il est communément admis que la société de la communication et de l'information est tributaire d'une infrastructure de communication qui permet d'absorber le flux d'informations résultant de l'utilisation de nouveaux services et de nouvelles applications, tout en offrant des prestations financièrement abordables pour les utilisateurs.

Toutefois, les pays ont des difficultés à mettre en place l'infrastructure nécessaire, du fait de certaines spécificités du secteur:

- a) la vitesse avec laquelle évolue la technologie empêche les pays en développement de parvenir à leurs objectifs mais, en même temps, leur donne l'occasion d'unir leurs efforts en mettant en service les technologies les plus récentes et les plus avantageuses;
- b) les besoins croissants d'investissements massifs dans les technologies de communication, alors même que de nombreux pays en développement ne sont pas en mesure d'équilibrer leur budget, ce qui les oblige à recourir à de nouvelles méthodes d'investissement;
- c) la nécessité d'élaborer un contenu afin d'ouvrir sur le Net de nouveaux espaces à l'information, au lieu de se contenter de consommer les informations venant d'autres sources.

A notre avis, la démarche commune face à ces bouleversements consiste à suivre l'évolution des tendances stratégiques et structurelles dans le secteur de l'informatique et des nouvelles technologies.

Le problème de l'accès pose nécessairement celui de la capacité des pays, des communautés et des particuliers à prendre en charge les dépenses d'équipements périphériques. Autrement dit, il convient de réfléchir plus avant à la possibilité de fournir de tels équipements au coût le plus faible possible, compte tenu des besoins des économies en transition qui peuvent contribuer à la conception de programmes nécessitant l'utilisation d'équipements sophistiqués.

3 Réforme, législation et réglementation

Il y a une vingtaine d'années, le secteur des TIC a fait l'objet de programmes de restructuration imposés par l'évolution de la situation. La tendance mondiale à la privatisation et à la libéralisation peut être considérée comme point de départ de cette nouvelle donne politique, juridique et institutionnelle.

La restructuration de ce secteur a été mise en oeuvre selon des modalités différentes d'un pays à l'autre, conformément aux spécificités de chacun d'entre eux et aux plans établis au niveau national. Cette restructuration s'est effectuée en trois grandes étapes:

- a) désinvestissement des pouvoirs publics qui, de partenaires directs, deviennent organismes de tutelle de la réglementation;
- b) renforcement de la capacité d'adaptation à la mondialisation dans le cadre de l'élaboration des orientations propres au secteur et appui aux stratégies d'intégration;
- c) ouverture progressive du secteur à la libre concurrence, dans le respect d'une réglementation stricte garantissant la viabilité de cette concurrence.

4 Edification de la société de l'information et de la communication

En plus des trois grands thèmes principaux évoqués ci-dessus, il faut en outre envisager d'autres aspects connexes, et plus précisément les suivants:

- relations sociales et solidarité;
- vie culturelle et nécessité d'élaborer un contenu dans le domaine des technologies de l'information et de la communication;
- questions d'éthique;
- questions économiques et financières;
- coopération régionale et internationale.

Relations sociales et solidarité

On entend par-là les relations entre institutions de communication et développement. Il s'agit d'un processus culturel global visant à améliorer le niveau de vie et à rehausser les valeurs morales pour rendre la société plus autonome tout en améliorant son insertion dans l'environnement mondial et en favorisant son dynamisme culturel et économique.

Que ce soit au niveau régional, au niveau international ou au niveau local, le développement est l'une de nos priorités pour l'avenir, de même que l'instauration d'un climat de coopération mutuelle.

En outre, pour diverses raisons (structure sociale, répartition géographique et rôle particulier des femmes et des enfants dans la société), il est essentiel de mettre les technologies de l'information à la portée des habitants des zones rurales et de répondre aux besoins des familles en général et des femmes et des enfants en particulier. Il convient d'élaborer des projets visant à la réalisation de ces objectifs, d'autant plus que les technologies de la communication sont désormais financièrement abordables.

Les bouleversements qui affectent aujourd'hui notre monde dans de nombreux domaines ne doivent pas remettre en cause l'utilité des programmes de développement dans certaines régions. Face à ces bouleversements, l'humanité doit aujourd'hui d'urgence cultiver des valeurs de compréhension mutuelle, de coopération et de solidarité entre les peuples dans le cadre du dialogue des civilisations et de la rencontre des cultures. Elle doit également mieux définir le concept de pleine citoyenneté et créer un mécanisme mondial de solidarité en vue de parvenir à l'éradication de la marginalisation et de la pauvreté.

Vie culturelle et nécessité d'élaborer un contenu dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

On entend par-là les relations entre culture et développement et entre moyens de communication et culture, puisque les médias jouent un rôle essentiel dans la transmission du patrimoine culturel d'une génération à l'autre. Ces relations aident également à enrichir le dialogue culturel au sein d'un même pays et contribuent activement à protéger l'identité, encourager les initiatives intellectuelles et préserver et développer l'utilisation des langues.

Il faut à cet égard faire preuve de beaucoup de souplesse, renforcer les capacités aux plans législatif et réglementaire, et susciter l'intérêt des spécialistes pour la culture et pour le rôle qu'elle peut jouer.

Il faut également prêter attention à la recherche scientifique, à la fois dans son ensemble et dans le secteur des communications et de l'informatique, et veiller à ce qu'elle n'exclue pas les aspects techniques et humains essentiels à l'instauration d'une "société de la connaissance", fondée sur l'innovation technologique et la communication.

A elles seules, la mise en place d'une infrastructure de la communication et la mise à disposition de moyens informatiques ne suffisent pas à constituer la société de l'information et l'économie virtuelle. En effet, l'informatisation de la société est une condition préalable à la réduction de la fracture numérique. Tant les particuliers que les institutions doivent avoir les qualifications suffisantes pour pouvoir assimiler et utiliser les technologies de l'information et de la communication.

Les profonds bouleversements technologiques en cours appellent également l'adoption de nouvelles stratégies d'investissement dans l'enseignement et la formation permanente, qui permet aux travailleurs, aux employés et à tout un chacun d'acquérir des compétences qui feront toute la différence.

Questions d'éthique

Les questions liées aux politiques, à la législation et à l'éthique des communications font l'objet de vives controverses. L'on commence tout juste à évaluer et à analyser les incidences des technologies de la communication pour veiller à ce que les objectifs recherchés soient atteints.

On peut par exemple promulguer des lois, élaborer des stratégies et définir des attitudes éthiques, conformes aux buts recherchés par toute société pour faire progresser l'humanité.

Dans ce contexte, de nouveaux problèmes apparaissent. C'est ainsi qu'il faut:

- veiller à assurer une diffusion équitable des informations, à les rendre accessibles en ce qui concerne les moyens techniques et le contenu;
- concilier respect de la vie privée et sécurité de la communauté.

Ces problèmes se poseront sans nul doute avec plus d'acuité avec l'avènement de la communication audiovisuelle sur support informatique.

Il faut en outre compter avec un facteur important, clé de l'entrée dans la société de la communication et de l'information en particulier et dans l'économie mondiale en général: l'adoption d'une réglementation normalisée à l'échelle internationale sur les droits de propriété intellectuelle concernant les innovations en matière d'information ou le contenu.

Questions économiques et financières

Parallèlement à l'innovation technologique, il faut poser les bases d'une économie virtuelle, ce qui suppose le déploiement optimal des ressources humaines et la modification des méthodes de travail, de production et de fourniture de biens et de services, en vue d'améliorer les compétences des institutions et des particuliers et de moderniser les économies nationales.

Alors que certains pays ont des réseaux de communication et d'information très développés et peuvent autofinancer leurs besoins, d'autres n'ont pas les ressources financières nécessaires pour développer leurs réseaux aussi vite que le souhaiteraient les utilisateurs.

Une solution de rechange pour encourager les investissements privés consiste à autoriser le secteur privé à investir de diverses manières dans le secteur de la communication et de l'information. Un nombre croissant de pays en développement ont entrepris d'établir des comparaisons et de procéder à des évaluations avant de décider de ce qui est pour le secteur privé la meilleure façon de participer, dans le respect du cadre juridique propre à chaque pays.

On peut aussi envisager d'autres méthodes, dont la répartition des recettes.

Il est impératif de déterminer dans quelles branches le secteur privé peut fournir efficacement les capitaux et les compétences nécessaires pour assurer des services de communication aux abonnés.

Par ailleurs, la création de marchés et d'institutions de financement peut contribuer pour beaucoup à mobiliser les capitaux privés, notamment aux niveaux national et régional. Il faut donc définir dans leur globalité les priorités et les objectifs du secteur des TIC.

Le problème de la dette des pays en développement, qui constitue toujours un élément clé du dialogue préalable à la création de la société de l'information, sera en outre sans aucun doute l'un des principaux thèmes abordés lors des discussions préparatoires du SMSI.

Coopération régionale et internationale

L'émergence de la société de la communication et de l'information entraîne une restructuration du secteur des TIC dans certains pays. Il faut donc penser autrement la coopération multilatérale; dans plusieurs cas, le problème est envisagé à l'échelle de la région et non à celle du pays, peut-être parce que l'on sait qu'il revêt un caractère stratégique et dépend essentiellement de la capacité des pays à se constituer en blocs afin de pouvoir conserver leurs positions communes.

A cet égard, il faut aussi élargir le champ du dialogue et mettre en place un cadre permettant de consulter les différents partenaires des secteurs public et privé et de la société civile ainsi que des représentants de différents domaines (éducation, culture, justice, administration, recherche scientifique et affaires sociales).

III Equilibre de la synthèse entre les deux phases du SMSI

Compte tenu du caractère particulier du SMSI qui se tiendra en deux phases, la première à Genève en 2003 et la deuxième à Tunis en 2005, il importe, à notre avis, de prendre en compte les attentes de toutes les parties quant aux thèmes et aux résultats possibles du Sommet, l'objectif étant de réduire la fracture numérique, préoccupation essentielle de tous les pays, tant développés qu'en développement. Il convient également de veiller à assurer l'uniformité de la procédure adoptée pour la tenue du Sommet en deux phases.

Afin d'assurer le succès de la première phase du SMSI, nous sommes prêts à échanger nos idées avec les parties intéressées afin d'équilibrer harmonieusement le rôle de chacune des deux phases.

En ce qui concerne la deuxième phase (Tunis, 2005), nous souscrivons à l'opinion exprimée par certains, selon laquelle il faut tirer parti du laps de temps entre ces deux phases pour procéder à une analyse plus approfondie de la société de l'information. Il faudrait également établir un plan d'action à long terme pour les 25 premières années du siècle et rédiger une charte en vue de la création de la société de l'information. Il conviendrait en outre d'évaluer les résultats de la Déclaration de principe et du Plan d'action qui auront été adoptés lors de la première phase à Genève.

La deuxième réunion de préparation nous offre une occasion exceptionnelle de coordonner les préparatifs du SMSI en vue d'analyser plus avant les différents aspects pratiques de la question et de proposer des mesures concrètes.

Les résultats de cette réunion seront examinés avec une attention toute particulière par le Gouvernement de la Tunisie.
